

Liste des prisonniers politiques précédemment en détention

Le 18 septembre 2016

Cette liste comprend les noms et les résumés des cas des personnes arrêtées en République démocratique du Congo depuis 2014 à ce jour dans le cadre de la répression politique, et qui ont été libérées par la suite. Plusieurs parmi eux ont été détenus pendant des jours, des semaines ou des mois par l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) – sans inculpation ni accès à un avocat ou un membre de la famille – et certains ont fait l'objet d'accusations fallacieuses devant la justice, avant d'être relâchés. Cette liste inclut seulement les cas documentés par Human Rights Watch des personnes qui ont été placées en détention pour au moins autour de 48 heures.

Les personnes suivantes ont été arrêtées en janvier 2015 lors des manifestations contre le projet visant à modifier la loi électorale, dont de nombreux Congolais estimaient qu'il permettrait au président Joseph Kabila de rester en fonction au-delà de la limite de deux mandats consécutifs que lui impose la constitution :

1. **Christopher Ngoyi Mutamba** : Défenseur des droits humains et président de l'organisation Synergie Congo Culture et Développement, arrêté à Kinshasa le 21 janvier 2015. Détenu au secret par l'agence de renseignements pendant 21 jours, puis transféré à la prison centrale de Kinshasa et poursuivi pour entre autres incitation à la désobéissance civile, vol qualifié, et incitation à la haine contre les Chinois. Transféré dans un centre médical à cause des problèmes de santé, Ngoyi a pu bénéficier le 19 août 2016 d'une mesure de décrispation politique sur décision du ministre de la Justice. Après un procès en appel tenu le 29 août devant la Cour suprême de Justice, Ngoyi a obtenu une main levée de détention et a quitté la prison le soir-même, mais les charges contre lui n'ont pas été abandonnées.



1

¹ Sauf mention contraire, le droit d'auteur pour les photos utilisées dans ce document est :
© Privé.

2. **Cyrille Dowe** : Secrétaire Général de Solidarité Congolaise pour le Développement (SCODE), arrêté le 19 janvier 2015. Détenu au secret par l'agence de renseignements pendant 155 jours, puis transféré à la prison centrale de Kinshasa et jugé pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Il a été acquitté, puis libéré le 8 octobre.

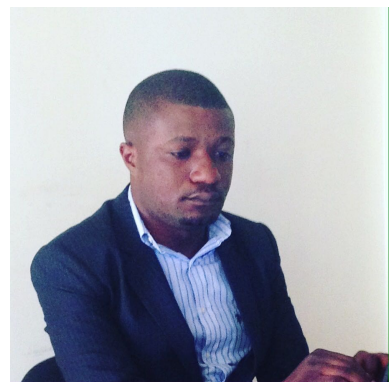


3. **Ernest Kyaviro** : Leader d'opposition arrêté à Goma le 22 janvier 2015. Transféré à Kinshasa et détenu à l'agence de renseignements pendant 86 jours, il a ensuite été envoyé à la prison centrale de Kinshasa le 15 avril. Jugé coupable, Kyaviro a été condamné à trois ans de prison le 18 septembre pour provocation et incitation à des manquements envers l'autorité publique. Transféré dans un centre médical de Kinshasa pour des raisons de santé, sa peine sera réduite en appel à 17 mois de prison ferme le 31 mai 2016. Il a été libéré le 6 juillet, soit après 14 jours de détention irrégulière alors qu'il avait fini de purger sa peine depuis le 22 juin.



4. **François Makabu** : Étudiant, arrêté sur le site de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) à Kinshasa le 18 janvier 2015. Les éléments de la police l'ont trouvé avec des tracts au sujet de la manifestation contre la révision de la loi électorale et il a été accusé d'inciter les étudiants à manifester. Détenu au secret pendant 8 mois par les services de renseignements, il a été libéré le 19 septembre sans être jugé.

5. **Patrick Amani Mundeke** : Auditeur comptable et vice-Président national de la ligue des jeunes du parti politique Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), arrêté le 22 janvier 2015 par la police en centre-ville de Goma. Il a été transféré au cachot de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) à Kinshasa le 23 janvier, et libéré le 30 avril sans être jugé.



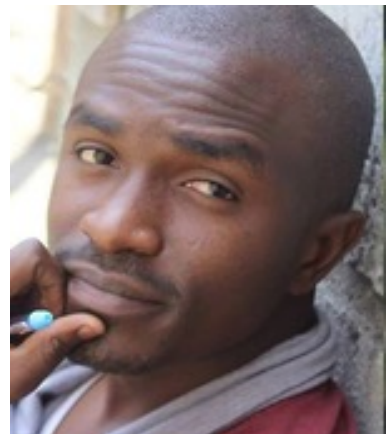
6. **Jean Baptiste Muhindo Kasekwa** : Secrétaire exécutif provincial du Nord-Kivu du parti d'opposition Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECiDé) et enseignant à l'Université de Goma, arrêté le 19 janvier 2015 par la police en centre-ville de Goma. Il a été libéré le 22 janvier sans être jugé.

7. **Rubens Mikindo** : Président fédéral du parti d'opposition l'Union Pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), arrêté le 19 janvier 2015 par la police en centre-ville de Goma. Il a été libéré le 22 janvier sans être jugé.
8. **Christian Badose** : Chargé de communication du parti d'opposition ECiDé, arrêté le 19 janvier 2015 par la police en centre-ville de Goma. Il a été libéré le 22 janvier sans être jugé.



Les personnes suivantes ont été arrêtées entre mars et avril 2015, lors et après la tenue d'un atelier atelier pour lancer Filimbi, un mouvement citoyen de jeunes Congolais pro-démocratie :

9. **Fred Bauma** : Activiste du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA), blogueur et entrepreneur. Arrêté le 15 mars à Kinshasa et détenu au secret par l'agence de renseignements pendant 50 jours. Il a été ensuite transféré à Makala et poursuivi entre autres pour appartenance à une association formée dans le but d'attenter aux personnes et aux biens ; pour avoir offensé ou comploté contre la vie ou la personne du Chef de l'État ; pour avoir tenté de détruire ou de changer le régime constitutionnel, troublé l'ordre public ou incité des personnes à s'armer contre l'autorité de l'État. Le 19 août 2016, il a bénéficié d'une mesure de décrispation politique sur décision du ministre de la Justice. Après un procès en appel tenu le 29 août devant la Cour suprême de Justice, Bauma a obtenu une liberté provisoire et a quitté la prison le soir-même, mais les charges contre lui n'ont pas été abandonnées.



10. **Yves Makwambala** : Webmaster et artiste graphiste. Arrêté le 15 mars à Kinshasa et détenu par l'agence de renseignements pendant 40 jours. Il a été ensuite transféré à Makala et poursuivi entre autres pour appartenance à une association formée dans le but d'attenter aux personnes et aux biens ; pour avoir offensé ou comploté contre la vie ou la personne du Chef de l'État ; pour avoir tenté de détruire ou de changer le régime constitutionnel, troublé l'ordre public ou incité des personnes à s'armer contre l'autorité de l'État. Le 19 août 2016, il a bénéficié d'une mesure de décrispation politique sur décision du ministre de la Justice. Après un procès en appel tenu le 29 août devant la Cour suprême de Justice, Makwambala a obtenu une liberté provisoire et a quitté la prison le soir-même, mais les charges contre lui n'ont pas été abandonnées.



11. **Sylvain Saluseke** : Entrepreneur et membre du mouvement citoyen Filimbi. Arrêté le 16 mars, Saluseke a été détenu au secret par l'agence de renseignements pendant 35 jours avant d'être libéré.



12. **Fadel Barro** : citoyen sénégalais, membre du mouvement citoyen Y'En a Marre, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et expulsé du territoire congolais le 18 mars.
13. **Aliou Sane** : citoyen sénégalais, membre de Y'En a Marre, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et expulsé du territoire congolais le 18 mars.
14. **Malal Talla** : citoyen sénégalais, membre de Y'En a Marre, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et expulsé du territoire congolais le 18 mars.
15. **Ouedraogo Sibiri** : citoyen burkinabais, membre du mouvement citoyen Balai Citoyen, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et expulsé du territoire congolais le 18 mars.
16. **Lucrèce Lopengo *alias* Lyke Mike** : rappeur engagé et co-directeur d'Eloko Makasi, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 19 mars.
17. **Amos *alias* 9A** : artiste-rappeur, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 19 mars.
18. **Cicéron Nzungu** : artiste musicien, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 19 mars.
19. **Junior Kalonji Tshitenge** : artiste musicien, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 19 mars.
20. **Kadafi Mbuyamba** : documentariste, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 27 mars.
21. **Erick Iziami** : journaliste, arrêté le 15 mars, détenu par l'agence de renseignements et libéré le 17 mars.
22. **Francis Omekongo** : artiste congolais ayant remporté un concours lancé pour concevoir le logo de Filimbi, arrêté le 4 avril et maintenu dans un centre de détention de l'ANR jusqu'au 7 avril.

Les personnes suivantes, tous étudiants, ont été arrêtés le 28 mars 2015 sur le site universitaire de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) alors qu'ils imprimaient des tracts appuyant le dirigeant de l'opposition Vital Kamerhe, lors de son procès devant la Cour suprême. Ces étudiants ont été transférés au parquet début décembre, après avoir été détenus au secret pendant presque neuf mois par les services de renseignements. Ils ont été poursuivis pour offense au Chef de l'État, puis acquittés, et libérés le 1^{er} mars 2016 :

23. Giresse Bangomisa



24. Joël Bokoru



25. Léon Nguwa



Les personnes suivantes, tous étudiants, ont été arrêtées le 7 avril 2015 à Goma après avoir organisé une manifestation pacifique appelant à la libération de leurs collègues de LUCHA et Filimbi arrêtés à Kinshasa. Ils ont été détenus à la prison centrale de Goma, puis libérés sous caution le 29 avril. Ils ont ensuite été condamnés le 18 septembre à six mois de prison assortis de 12 mois de sursis, après avoir été jugés coupables d' « incitation à la désobéissance à l'autorité ». Kasereka était encore détenu le 15 mars 2016, puis libéré après quatre jours. Les autres n'ont pas été détenus après le jugement :



26. Trésor Akili



27. Gentil Mulume



28. Sylvain Kambere



29. Vincent Kasereka Gomez

Les personnes suivantes, membres du parti d'opposition Forces novatrices pour l'union et la solidarité (FONUS), ont été arrêtées après avoir assisté à une conférence de presse du président de leur parti le 4 novembre 2015 :



30. **Jerry Olenga** : arrêté le 4 novembre avec Paulin Lody. Ils ont d'abord été détenus aux cachots de la police, où Olenga a été torturé et a reçu des menaces de mort de la part d'un haut officier de la police. Ils ont ensuite été transférés, puis détenus pendant un mois au secret par les services de renseignements. Après cela, ils ont été transférés à la prison centrale de Kinshasa. Inculpés d'atteinte à la sécurité de l'État, ils ont quitté la prison le 8 avril 2016, après avoir bénéficié d'une liberté provisoire.



31. **Paulin Lody** : arrêté avec Jerry Olenga le 4 novembre et puis libéré avec lui le 8 avril 2016. Il a été torturé en détention à l'ANR à l'aide d'appareils avec décharges électriques sur le corps. Arrêté une seconde fois le 1^{er} septembre 2016, et passé à tabac par des éléments de la police en marge des manifestations pour contester le début du dialogue national. Il a passé une nuit au cachot avant d'être libéré le lendemain.



32. **Mme Kapinga Mingalu** : âgée de 78 ans et souffrant d'un handicap, elle a été arrêtée le 5 novembre et détenue pendant 26 jours au secret par les services de renseignements. Elle a été libérée le 1^{er} décembre sans être jugée.

Les personnes suivantes ont été arrêtées lors d'une manifestation de LUCHA à Goma le 28 novembre 2015 en hommage aux victimes des massacres de Beni. Détenues à la prison centrale de Goma, elles ont été inculpées de rébellion, incitation à la désobéissance, outrage envers les autorités, association de malfaiteurs, coups et blessures volontaires, et destruction méchante. Le 10 mars 2016, alors que les 7 autres ont été acquittés, Kombi et Byumanine ont été condamnés pour violation de la loi sur la liberté de manifestation à une peine de trois mois de prison, à 100.000 francs congolais (\$100) d'amendes et 150.000 francs (\$150) de frais de justice. Puisqu'ils avaient déjà passé tout ce temps en prison, ils ont dû être libérés :



© 2015 Timo Müller/ Human Rights Watch.

33. **Juvin Kombi Narcisse (activiste de LUCHA)**

34. **Pascal Byumanine (activiste de LUCHA)**

35. **Innocent Fumbu**

36. **Saidi Wetemwami Heshima**

37. **Gervais Semunda Rwamakuba**

38. **Nelson Katembo Kalindalo**

39. **Jonathan Kambale Muhasa**

40. **Osée Kakule Kilala**

41. **Jojo Semivumbi**

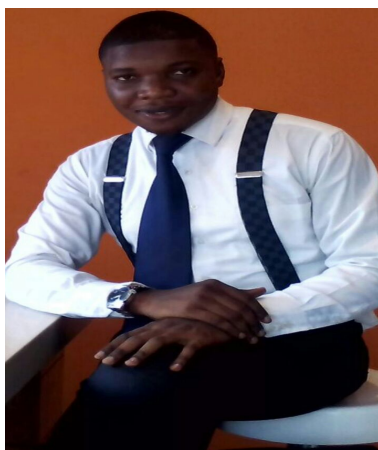
Les personnes suivantes ont été arrêtées à Kinshasa le 16 février 2016, en marge d'une journée « ville morte » (grève générale). Ils ont été transférés d'un centre de détention de l'agence de renseignements au bureau du procureur le 19 février. Ils ont ensuite été transférés à la prison centrale de Kinshasa, et inculpés d'incitation à la désobéissance civique, diffusion de fausses informations et d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Condamnés le 20 mai à 12 mois de prison et 100.000 francs congolais d'amende pour incitation à la désobéissance et diffusion de faux bruits, ils ont bénéficié le 26 août 2016 d'une mesure de décriminalisation politique sur décision du ministre de la Justice qui consiste en leur remise en liberté. Ils seront libérés le 31 août.



42. **Marc Héritier Kapitene** : activiste de LUCHA.



43. **Bienvenu Matumo** : activiste de LUCHA et finaliste de la 1^{ère} promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il avait déjà été arrêté pour la première fois le 8 août 2015 et détenu pendant 4 jours au secret par l'agence de renseignements à cause de ses liens avec le mouvement citoyen Filimbi, avant d'être relâché.



44. **Victor Tesongo** : activiste de LUCHA.

Les personnes suivantes, activistes de LUCHA, ont été arrêtées dans la matinée du 16 février 2016 à Goma, peu avant le début de la journée « ville morte », et détenues à la police. Le 24 février, ils ont été condamnés à deux ans de prison pour incitation à la désobéissance à l'autorité publique. Le 4 mars, une cour d'appel a réduit leur peine de prison à six mois. Le 22 juillet, le Président de la République a accordé une remise totale de la peine aux six militants après avoir rendu publique une ordonnance de grâce présidentielle alors qu'il leur restait un mois et deux jours de peine à purger. Ils ont rejeté cette grâce présidentielle en solidarité avec les autres membres de LUCHA et d'autres prisonniers politiques qui n'étaient pas concernés par cette décision. Ils ont été contraints de quitter la prison le 26 juillet:

45. Rebecca Kavugho



46. Serge Sivya

47. Justin Kambale

48. John Anipenda

49. Ghislain Muhiwa

50. Melka Kamundu



Les 18 personnes suivantes ont été arrêtées à Goma lors d'une manifestation pacifique organisée par LUCHA le 15 mars 2016, le premier anniversaire de l'arrestation de leurs amis et collègues Fred Bauma et Yves Makwambala à Kinshasa. Ils ont été libérés sans inculpation le 19 mars :



© Timo Müller/ Human Rights Watch, le 15 mars 2016.

51. Gentil Mulume



52. Christian Ahadi Ben Masonga



53. Benjamin Kamuntu Ombeni



54. Vincent Kasereka Gomez



55. Wisley Butaka Biabene

56. Jacinth Maharifa

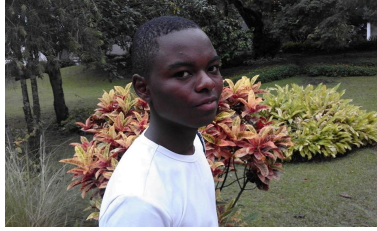


57. Justin Mutabesha Munganga



58. Lumumba Mumbere Muyisa

59. **Albert Isse Sivamwanza**



60. **Noé Seko Bahige**



61. **Celestin Kasereka Mahongia**

62. **Hervé Amani Kadaku**



63. **Bienfait Katalonda Kabiena**



64. **Isai Liko Kasereka**

65. **Bin Kataliaboshi Butaka Bertin**



66. **Paluku Kisando**

67. **Mumbere Wasinga Antoine**



68. Jay Bahizire



© Timo Müller/ Human Rights Watch, le 15 mars 2016.

Les personnes suivantes, membre du parti d'opposition Union pour la Nation Congolaise (UNC), ont été arrêtées le 23 avril 2016, en marge d'un rassemblement de l'opposition prévu le lendemain pour commémorer le processus multipartite de démocratisation du pays et exiger la tenue des élections présidentielles et législatives dans les délais constitutionnels. Conduits dans un camp militaire, puis détenus au secret par les services de renseignements, ils ont finalement été libérés le 28 avril sans inculpation :

69. Dieu Mbayo Kamanda

70. Deblond Mutshipay

71. Luamba Tshiyondo Apolinaire

Quelques proches de Moïse Katumbi, candidat à l'élection présidentielle, ont été arrêtés le 24 avril 2016, en marge d'un rassemblement de l'opposition lors duquel Katumbi devait prendre la parole et où la foule de manifestants pacifiques a été dispersée à coup de cartouches de gaz lacrymogènes par la police. Ils ont tous été transférés le 25 avril à l'ANR à Kinshasa, puis devant le parquet le 29 mai. Trois d'entre eux ont été par la suite envoyés en prison depuis le 4 juin où ils sont détenus et poursuivis pour atteinte à la sûreté de l'État ; un seul a été libéré et renvoyé aux États-Unis, dont il est citoyen. Il s'agit de:

72. **Daryl Lewis**: citoyen américain et conseiller en sécurité de Katumbi, arrêté le 24 avril 2016 à Lubumbashi et transféré à Kinshasa où il a été détenu par les services de renseignements avant d'être transféré au parquet. Accusé d'être mercenaire au service de Katumbi, il sera expulsé du sol congolais le 8 juin.

Les personnes suivantes, membres de partis politiques de l'opposition, ont été arrêtées à Matadi dans la province du Kongo Central le 23 mai 2016 par des agents de l'ANR alors qu'ils étaient dans une réunion en vue de préparer la marche prévue le 26 mai sur toute l'étendue de la RD Congo à l'initiative de la Dynamique de l'Opposition, un regroupement des partis politiques de l'opposition, et de la société civile. Transférés devant le Parquet le lendemain, puis détenus à la prison centrale de Matadi, ils ont été jugés en flagrance pour désobéissance civile et insoumission à l'autorité. Après avoir été condamnés le 21 juillet à 45 jours de prison et des frais d'amende pour provocation et incitation à la désobéissance, ils ont été libérés le 22 juillet après 60 jours de détention :

73. Zico Kikumpa

74. Brally Mvumbi

75. Me Baguy Bakodila

76. Tex Mavinga

77. Raphael Loko

78. Mvuzolo Makonda

79. Emmanuel Lutumba

Les personnes suivantes, dont quatre activistes de LUCHA et trois de Filimbi, y compris deux femmes, ont été arrêtées à Bunia, dans la province de l'Ituri, le 27 juillet 2016 lors d'une manifestation publique et pacifique, alors qu'ils brandissaient des pancartes appelant au respect de la constitution. Conduits au bureau de l'ANR, où ils ont été interrogés et ensuite transférés au parquet. Ils ont été libérés le 29 juillet.



80. **René Iragi** : activiste de LUCHA
81. **David Ngabu** : activiste de LUCHA
82. **Eugène Baminday** : activiste de LUCHA
83. **Luc Malembe** : activiste de LUCHA
84. **Naguy Godhi** : activiste de Filimbi et avocate. Alors qu'elle résistait pendant son arrestation, sa chemise a été déchirée et elle a reçu un coup de pied dans le bas ventre donné par un policier.
85. **Joseph Ubegiu** : activiste de Filimbi
86. **Youyou Byarufu** : activiste de Filimbi

Les personnes suivantes sont des activistes de droits humains et jeunes activistes pro-démocratie arrêtés individuellement dans diverses circonstances :



87. **Serge Syvia** : Activiste de LUCHA, enlevé et interrogé sur les activités de LUCHA par des hommes inconnus entre 21 et 24 mars 2015 à Goma.



88. **Junior Mapeke N'Labu (« Radek Suprême »)** : Musicien congolais arrêté le 19 mai 2015 à Kinshasa pour des liens présumés avec des organisations de jeunesse pro-démocratie. Détenu au secret par l'agence de renseignements pendant 206 jours où il a subi des actes de torture. Mapeke a été libéré le 14 décembre.



89. **Jean-Marie Kalonji** : Coordinateur du mouvement pro-démocratie Quatrième Voix, arrêté le 15 décembre 2015 et détenu au secret pendant 132 jours par l'ANR à Kinshasa. Transféré à la prison centrale de Kinshasa et poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État et appel à la désobéissance civile. Le 19 août 2016, Kalonji a bénéficié d'une mesure de décrispation politique sur décision du ministre de la Justice. Il a quitté la prison le 27 août mais les charges contre lui n'ont pas été abandonnées.



90. **Jean de Dieu Kilima** : Étudiant, membre de la coordination du Front Citoyen 2016 et activiste de Filimbi. Arrêté le 8 juillet 2016 par des agents de renseignements à Kisangani lors d'une conférence de presse du Front Citoyen 2016 pour exiger la convocation de l'élection présidentielle le 19 septembre 2016 et pour lancer la campagne de sensibilisation citoyenne sur certains articles de la Constitution. Transféré à Kinshasa le 12 juillet, il a été détenu au secret par l'agence de renseignements avant d'être envoyé devant le parquet le 18 juillet. Transféré le 22 juillet à la prison centrale de Kinshasa et poursuivi de complot contre l'autorité de l'État, Kilima a bénéficié d'une mesure de décrispation politique sur décision du ministre de la Justice le 26 août. Il a quitté la prison le 5 septembre mais les charges contre lui n'ont pas été abandonnées.

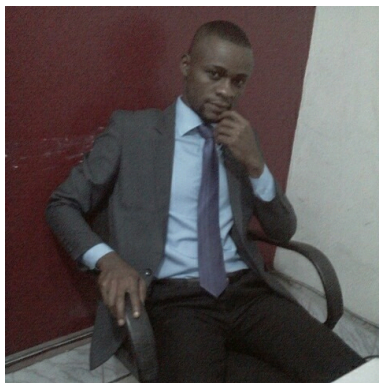
Les personnes suivantes sont des membres de partis politiques arrêtés dans des circonstances différentes après s'être opposés aux tentatives de prolonger la présidence de Joseph Kabila ou avoir participé à des manifestations ou réunions pacifiques :



91. **Jean Bertrand Ewanga**: député national et secrétaire général de l'UNC, un parti de l'opposition, arrêté le 5 août 2014 après avoir participé la veille à un rassemblement de l'opposition contre toute modification de la Constitution qui permettrait au Président Kabila de briguer un troisième mandat présidentiel. Poursuivi d'offense au chef d'État, il sera jugé en flagrance le 11 septembre 2014, et condamné à 12 mois de prison ferme. Ewanga a été libéré le 30 juillet 2015.



92. **Vano Kalembe Kiboko** : Ancien membre du parlement et de la coalition de la majorité présidentielle de Kabila, arrêté le 29 décembre 2014 après avoir publiquement critiqué la répression policière violente d'une manifestation au Katanga et les tentatives visant à permettre à Kabila de briguer un troisième mandat. Jugé coupable et condamné à trois ans de prison le 14 septembre 2015 pour haine raciale et tribalisme et « divulgation de faux bruits ». Il a été détenu à la prison centrale de Kinshasa jusqu'au 26 janvier 2016, puis transféré dans une prison militaire de Kinshasa. Le 18 mars, sa peine a été réduite en appel à 16 mois de prison ferme pour « racisme et tribalisme ». Kiboko a été libéré le 5 mai, soit après 7 jours de détention arbitraire alors qu'il avait purgé sa peine depuis le 29 avril 2016.



93. **Modeste Kambala** : étudiant et membre d'un parti politique de l'opposition, l'UNC, il était impliqué dans la mobilisation des étudiants pour le compte de son parti avant les manifestations de janvier 2015 contre la modification du projet de loi électoral. Enlevé la nuit du 17 janvier par un groupe de personnes en tenue des gardes universitaires qui lui ont reproché de révolter les étudiants contre le régime en place, puis l'ont menotté, mis dans une jeep, cagoulé et ensuite conduit vers une destination inconnue. Kambala s'est retrouvé dans une grande maison où il y avait des éléments des forces de sécurité, avant d'être conduit dans une pièce où se trouvaient deux cadavres allongés à plat ventre par terre. Il a été ensuite interrogé par un militaire qui l'a invité de travailler du côté du pouvoir au risque de rejoindre les deux cadavres qu'il avait trouvés dans la pièce où il était détenu. Kambala sera relâché le lendemain au lever de soleil, ramené cagoulé dans une jeep.

Les personnes suivantes ont été arrêtées dans le cadre de la répression politique, dans diverses circonstances:

94. **Dido Zamwangana** : vendeur de journaux considérés comme proches de l'opposition, arrêté le 13 juillet 2015 et détenu au secret par l'ANR. Il a été libéré le 2 juin 2016, après plus de dix mois de détention, sans aucune charge.
95. **Tyty Malungu**: arrêté le 23 mai 2016 en marge d'une marche de l'opposition prévue le 26 mai pour exiger le respect de la constitution et en solidarité avec les victimes des massacres de Beni. Détenu au secret par l'ANR, Malungu a été relâché le 2 juin sans aucune charge.
96. **M Fiston Misona** : Arrêté par les agents de l'ANR le 30 juin 2016 lors du meeting du gouverneur du Nord-Kivu à l'occasion de la date commémorative de l'indépendance de la RDC, à Walikale. Activiste et membre de la société civile locale de Walikale, il avait un calicot sur lequel il demandait le départ de l'administrateur du territoire, le chef des services de migration et le chef de l'ANR. Il a été mis au cachot de la police pour mépris de l'autorité et trouble à l'ordre public, puis il a été libéré le 6 juillet, après six jours dans ce cachot.

